

Ce document est une communication à caractère promotionnel visée à l'article 31, §1 de la loi du 1 avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

## FAQ

Le prospectus et les formulaires d'acceptation sont disponibles gratuitement aux guichets de BNP Paribas Fortis SA ou par téléphone auprès de BNP Paribas Fortis SA au numéro +32 2 433 41 13. Les versions électroniques sont également disponibles sur les sites internet suivants : [www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen](http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) (en néerlandais et présentant le résumé du prospectus en anglais) et [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) (en français et présentant le résumé du prospectus en anglais) et sur les sites internet d'Orange Belgium ([www.orange.be](http://www.orange.be)) et d'Orange SA ([www.orange.com](http://www.orange.com)).

Toute décision de donner suite à l'offre doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les actionnaires sont donc invités à consulter le prospectus dans son intégralité.

Les formulaires d'acceptation doivent être déposés directement ou via un intermédiaire financier auprès des guichets de BNP Paribas Fortis SA.

### A. QUESTIONS GENERALES PORTANT SUR L'OFFRE ET SA STRUCTURE

#### 1. Que se passe-t-il?

Orange SA a déposé une offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle sur l'ensemble des actions de sa filiale Orange Belgium qu'elle ne détient pas encore pour un prix de 22,00€ par action.

Si les conditions sont réunies, Orange SA envisagera une radiation éventuelle des actions d'Orange Belgium qui sont cotées sur Euronext Brussels.

#### 2. Quel est le rationnel stratégique et les bénéfices attendus de l'offre ?

A travers cette offre, Orange SA vise principalement à atteindre deux objectifs: (i) renforcer sa participation au capital d'Orange Belgium et, (ii) si les conditions sont réunies, procéder à la radiation des actions Orange Belgium d'Euronext Brussels.

La réalisation de ces objectifs permettra in fine d'adapter la structure de capital d'Orange Belgium à ses enjeux et d'améliorer sa flexibilité financière afin qu'elle puisse déployer plus efficacement sa stratégie de création de valeur à long terme et réagir plus efficacement aux transformations majeures du marché belge.

En outre, une radiation des actions Orange Belgium permettra à cette dernière de s'exonérer des contraintes réglementaires et administratives liées à la cotation de ses actions dans un contexte où le recours aux marchés de capitaux et le maintien de la cotation des actions ne présentent plus pour elle d'intérêt économique et financier.

#### 3. Quelle est la position d'Orange Belgium à propos de l'offre ?

Le conseil d'administration d'Orange Belgium soutient l'offre à l'unanimité.

Conformément à la réglementation applicable, le conseil d'administration d'Orange Belgium a préparé un mémoire en réponse, disponible sur les sites internet suivants (en français, néerlandais et anglais) : [www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen](http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) et [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) et sur les sites internet d'Orange Belgium ([corporate.orange.be](http://corporate.orange.be)) et d'Orange SA ([www.orange.com](http://www.orange.com)). Le mémoire en réponse pourra être obtenu en copie papier, gratuitement, au siège social d'Orange Belgium ou en envoyant une demande par e-mail à [ir@orange.be](mailto:ir@orange.be).

Par ailleurs, conformément à la réglementation applicable, les administrateurs indépendants d'Orange Belgium ont désigné Degroof Petercam Corporate Finance SA comme expert indépendant. L'expert indépendant a élaboré un rapport concluant que le prix de l'offre est supérieur aux références de valorisation retenues par l'expert et qu'il ne méconnaît pas les intérêts des actionnaires minoritaires. Par ailleurs, l'annexe C du rapport de l'expert indépendant contient les considérations de ce dernier quant à la valorisation du parc de tours d'Orange Belgium. Le rapport de l'expert indépendant relatif au prix de l'offre est joint au prospectus en annexe 2. Le conseil d'administration est d'accord avec les conclusions de l'expert.

#### **4. Qui est Orange SA ?**

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,3 milliards d'euros en 2020 et 142 000 salariés au 31 décembre 2020, dont 82 000 en France. Le Groupe servait 259 millions de clients au 31 décembre 2020, dont 214 millions de clients mobile, 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

#### **5. Qui est Orange Belgium ?**

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange. Elle est cotée à la bourse de Bruxelles (OBEL).

### **B. TERMES CLES DE L'OFFRE PUBLIQUE**

#### **6. Quels sont les termes de l'offre ?**

Orange SA a déposé une offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle sur l'ensemble des actions d'Orange Belgium qu'elle ne détient pas encore pour un prix de 22,00€ par action.

L'offre est ouverte du 8 avril 2021 au 23 avril 2021 inclus.

#### **7. Quelle est la prime liée à cette offre ?**

Le prix de l'offre par action représente une prime de 36 %, 48 %, 49 % et 38 % respectivement par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre et aux cours moyens pondérés par les volumes sur 3 mois, 6 mois et 12 mois avant l'annonce de l'offre.

#### **8. L'offre est-elle conditionnée ?**

L'offre inclut une clause d'événement défavorable significatif qui permet à Orange SA d'éventuellement renoncer à son offre en cas de baisse temporaire de plus de 15% (i) de l'indice Bel 20 ou (ii) des cours de bourse de Proximus et de Telenet. Cette clause d'événement défavorable significatif est stipulée

dans l'intérêt exclusif d'Orange SA, qui se réserve le droit de renoncer aux conditions suspensives qui y sont mentionnées, en tout ou en partie. Pour plus de détails concernant les modalités de cette clause d'événement défavorable significatif, voir la section 6.1.3 du prospectus.

L'offre n'est pas soumise à une condition de seuil d'acceptation minimum, ni à aucune autre condition.

#### **9. Que se passe-t-il si l'offre ne réussit pas ?**

L'offre n'étant pas conditionnée à un seuil d'acceptation minimum, elle ira à son terme quel que soit son résultat, sauf en cas d'activation par Orange SA de la clause d'événement défavorable significatif (Cf. question 8 ci-dessus). Si le seuil d'offre de reprise simplifiée est atteint, Orange SA pourra alors bénéficier des avantages liés à un retrait de la cote d'Orange Belgium. Dans le cas contraire, Orange SA maintiendra la cotation d'Orange Belgium tout en ayant renforcé sa part au capital de sa filiale.

#### **10. Dois-je participer à l'offre ?**

Il appartient à chaque actionnaire de décider s'il souhaite apporter ou non ses actions à l'offre. Toute décision de donner suite à l'offre doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les actionnaires sont donc invités à consulter ce prospectus dans son intégralité. En cas de non apport à l'offre, l'actionnaire s'expose toutefois au risque de rester investi dans un titre devenu illiquide.

#### **11. Est-il toujours possible d'acheter ou de vendre des actions Orange Belgium pendant l'offre ?**

Tant qu'Orange Belgium demeure une société cotée, il est en effet possible d'acheter et de vendre des actions Orange Belgium sur le marché sous réserve du respect de la réglementation boursière.

#### **12. Est-ce qu'Orange Belgium va disparaître ? La société Orange Belgium va-t-elle rester cotée ?**

A travers son offre, Orange SA vise principalement à atteindre deux objectifs: (i) renforcer sa participation au capital d'Orange Belgium et, (ii) si les conditions sont réunies, procéder à la radiation des actions Orange Belgium d'Euronext Brussels. Cette radiation se ferait d'office dans l'hypothèse où les conditions d'une Offre de Reprise simplifiée seraient remplies.

Si le seuil d'offre de reprise simplifiée est atteint Orange SA pourra alors bénéficier des avantages liés à un retrait de la cote d'Orange Belgium. Dans le cas contraire, Orange SA maintiendra la cotation d'Orange Belgium tout en ayant renforcé sa part au capital de sa filiale.

#### **13. Que se passe-t-il si je n'accepte pas l'offre ?**

Il appartient à chaque actionnaire de décider s'il souhaite apporter ou non ses actions à l'offre et d'en étudier les conséquences pour son propre compte.

Il convient cependant de préciser que les actionnaires n'apportant pas leurs actions Orange Belgium à l'offre s'exposent à un potentiel risque de réduction significative de la liquidité du titre Orange Belgium, qui pourrait potentiellement avoir pour conséquence une réduction du cours de bourse des actions Orange Belgium, selon le point de vue d'Orange SA.

#### **14. Les frais de courtage sont-ils pris en charge ?**

BNP Paribas Fortis SA agit en tant qu'Établissement-Guichet dans le cadre de l'offre.

L'acceptation de l'offre peut se faire gratuitement auprès de BNP Paribas Fortis SA par le dépôt du formulaire d'acceptation applicable (joint au prospectus en Annexe 1), dûment complété et signé. Les frais éventuellement imputés par d'autres intermédiaires financiers sont à la charge des actionnaires

qui cèdent leurs actions. Pour plus d'informations au sujet des frais (éventuels), les actionnaires sont invités à contacter leurs intermédiaires financiers concernés.

#### **15. Quelles seront les implications fiscales de l'offre?**

Les principales conséquences fiscales sont décrites à la section 7 du prospectus. Orange SA supporte la taxe sur les opérations de bourse dans la mesure où cette taxe est due par les actionnaires qui lui transfèrent leurs actions dans le cadre de l'offre.

Les actionnaires qui désirent de plus amples informations sur les conséquences fiscales, tant en Belgique qu'à l'étranger, du transfert des actions dans le cadre de l'offre, sont invités à consulter leurs propres conseillers financiers et fiscaux.

### **C. IMPACTS DE L'OFFRE ET SYNERGIES**

#### **16. Quelle est la prime liée à cette offre (par rapport au cours de bourse) ?**

Le prix de l'offre par action représente une prime de 36 %, 48 %, 49 % et 38 % respectivement par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre et aux cours moyens pondérés par les volumes sur 3 mois, 6 mois et 12 mois avant l'annonce de l'offre. Pour plus d'informations concernant la valorisation, les actionnaires sont invités à consulter le prospectus ou la question 19 ci-dessous.

#### **17. Est-il possible qu'Orange Belgium augmente le prix de son offre?**

Orange SA estime que le prix offert est pertinent et attractif, affichant notamment une prime sur les cours de bourse historiques d'Orange Belgium et sur les prix cibles des analystes pré-annonce de son intention de lancer une offre.

Le prospectus contient une synthèse des travaux de valorisation réalisés par BNP Paribas, conseil financier d'Orange SA, ainsi que le rapport de valorisation réalisé par l'expert indépendant, Degroof Petercam CF, nommé par les administrateurs indépendants d'Orange Belgium.

Orange SA n'a pas l'intention de modifier son prix d'offre.

L'offre n'est pas conditionnée à un seuil d'acceptation minimum et ira ainsi à son terme quel que soit son résultat, sauf activation par Orange SA de la clause d'événement défavorable significatif (Cf. question 8 ci-dessus).

#### **18. Quelles sont les modalités de financement de l'offre?**

L'offre sera financée exclusivement avec les ressources existantes dont dispose Orange SA. Au 31 décembre 2020, la position de liquidité des activités télécoms d'Orange SA s'élève à 17.253 millions EUR, dont 11.097 millions EUR de trésorerie. L'impact de l'acquisition sur le patrimoine (postes du bilan) et le bénéfice (compte de résultats) d'Orange SA est donc estimé être faible.

#### **19. Comment la valorisation d'Orange Belgium a-t-elle été déterminée ?**

Le prix par action offert dans le cadre de l'offre a été déterminé sur la base d'une approche multicritère. Cette approche repose sur les méthodes d'évaluation et points de référence ci-dessous :

- Méthodes d'évaluation :
  - Actualisation des flux de trésorerie futurs ;
  - Analyse des multiples de sociétés cotées comparables (à titre indicatif).
- Points de référence :
  - Analyse de l'évolution historique du cours de l'action ;
  - Analyse des objectifs de cours des analystes.

Le prix de l'offre par action de 22,00 euros extériorise ainsi une prime sur :

- La valeur centrale induite par la méthode d'évaluation retenue à titre principale (Actualisation des flux de trésorerie futurs) ;
- Le cours de bourse des douze derniers mois précédant l'annonce de l'offre ainsi que les douze derniers mois précédant le début de la crise sanitaire Covid-19 ;
- La moyenne des objectifs de cours des analystes ayant publié après les résultats du troisième trimestre et avant l'annonce de l'offre.

Critères	Valeur des fonds propres par action (€)			Prime offerte par action (%)		
	Min.	PMPV / valeur centrale	Max.	Min.	PMPV / valeur centrale	Max.
<b>Méthodes d'évaluation</b>						
<b>Actualisation des flux de trésorerie futurs</b>	14.5	17.7	22.1	51.5%	24.2%	(0.2%)
<i>Hypothèses retenues:</i>						
CMPC	7.6%	7.1%	6.6%			
Taux de croissance perpétuelle	-	0.5%	1.0%			
<b>A titre indicatif uniquement</b>						
Multiples de sociétés cotées comparables	20.8	-	22.5	5.6%	-	(2.3%)
<b>Points de référence</b>						
<b>Cours historique du titre</b>						
Le 02/12/2020	n.a	16.2	n.a	n.a	35.6%	n.a
Période d'un mois	14.6	15.6	16.3	51.1%	41.5%	34.6%
Période de 3 mois	13.7	14.8	16.3	60.3%	48.3%	34.6%
Période de 6 mois	13.7	14.7	16.3	60.3%	49.3%	34.6%
Période de 12 mois	13.6	16.0	21.1	61.8%	37.5%	4.5%
<b>Pre Covid-19*</b>						
Période d'un mois	18.2	19.3	20.5	20.7%	14.1%	7.3%
Période de 3 mois	18.2	19.7	21.1	20.7%	11.6%	4.5%
Période de 6 mois	18.1	19.5	21.1	21.5%	12.9%	4.5%
Période de 12 mois	16.3	19.0	21.2	34.8%	15.8%	4.0%
<b>Objectifs de cours des analystes avant annonce de l'Offre</b>						
Excluant ING	18.5	21.4	23.5	18.9%	3.0%	(6.4%)
Incluant ING	18.5	21.7	29.0	18.9%	1.2%	(24.1%)

\*Au 19 février 2020, considéré comme le dernier jour de cotation avant que la crise sanitaire Covid-19 n'impacte les marchés financiers

## 20. Quelles sont les synergies ?

Il n'y a pas de synergies directes puisque Orange Belgium fait déjà partie du groupe Orange.

Si l'opération aboutit à la radiation de la cote d'Orange Belgium, cette dernière économisera cependant les coûts liés à la cotation de ses actions.

## D. CALENDRIER ET ELEMENTS RELATIF AU PROCESSUS DE L'OFFRE

### 21. Jusqu'à quand puis-je accepter l'offre ?

L'offre est ouverte du 8 avril 2021 au 23 avril 2021 inclus.

Nous vous invitons toutefois à vérifier auprès de votre intermédiaire financier s'il existe un délai spécifique pour participer à l'offre.

### 22. Quand les résultats de l'offre seront-ils connus ?

D'après le calendrier envisagé, les résultats seront publiés le 27 avril 2021.

### 23. Quand recevrai-je mon numéraire ?

D'après le calendrier envisagé, le règlement aura lieu le 4 mai 2021.

#### 24. Où puis-je trouver les informations sur l'offre ?

Le prospectus et les formulaires d'acceptation sont disponibles gratuitement aux guichets de BNP Paribas Fortis SA ou par téléphone auprès de BNP Paribas Fortis SA au numéro +32 2 433 41 13. Les versions électroniques sont également disponibles sur les sites internet suivants : [www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen](http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) (en néerlandais et présentant le résumé du prospectus en anglais) et [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) (en français et présentant le résumé du prospectus en anglais) et sur les sites internet d'Orange Belgium ([www.orange.be](http://www.orange.be)) et d'Orange SA ([www.orange.com](http://www.orange.com)).

Les formulaires d'acceptation doivent être déposés directement ou via un intermédiaire financier auprès des guichets de BNP Paribas Fortis SA.

#### 25. Comment participer à l'offre ?

Les bulletins d'acceptation doivent être déposés auprès de BNP Paribas Fortis agissant en tant que Banque-Guichet Centralisatrice, soit directement, soit par le biais de votre banque ou intermédiaire financier.

Pour plus de détails sur les modalités techniques de participation à l'offre, nous vous invitons à vous rapprocher de l'intermédiaire financier auprès duquel vos titres Orange Belgium sont inscrits en compte.

**Pour toute autre question concernant l'offre, les actionnaires peuvent composer le numéro vert suivant : 0800 74 972**

#### Avertissements

Ce document ne peut pas être publié, distribué, transmis ou autrement diffusé aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tous les Etats des Etats-Unis et le District de Columbia), au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle publication, distribution ou diffusion serait illégale. Ce document ne constitue pas une extension de l'offre dont question ci-dessus dans les juridictions susmentionnées, ni ne constitue ou ne fait partie d'une offre de vente de titres ou d'une sollicitation d'un ordre d'achat de titres dans ces juridictions. Les actionnaires d'Orange Belgium qui se trouvent ou qui résident dans ces juridictions ou qui agissent pour le compte ou au profit d'une de ces personnes ne pourront participer à l'offre décrite dans ce document. Tous les documents liés à cette offre, en ce compris le prospectus, les formulaires d'acceptation et les communiqués de presse, lorsqu'ils seront émis, ne seront ni distribués ni envoyés aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle distribution serait illégale.